



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

Monsieur François Desquesnes
Ministre du Territoire, des Infrastructures, de
la Mobilité et des Pouvoirs locaux
Rue d'Harscamp 22
5000 Namur
françois.desquesnes@gov.wallonie.be

Vos réf. :

Nos réf. : /phu/mib/ama/mla/vbi

Annexe(s) :

Namur, le 22 juillet 2024

Monsieur le Ministre,

Concerne : nouvelles règles de publication des règlements et ordonnances des communes – entrée en vigueur

Relativement à l'entrée en vigueur des nouvelles règles de publication des règlements et ordonnances des communes (décret « simplification »), il nous revient que vous avez interrogé votre administration, en vue de définir la meilleure stratégie à adopter afin d'éviter tout vide juridique à partir du 1^{er} septembre 2024, compte tenu de notre mise en garde adressée à nos membres.

Si une modification décrétole est effectivement envisagée, nous considérons qu'il est plus sûr, compte tenu des incertitudes qui demeurent, de prévoir – comme nous l'avons d'ailleurs suggéré à votre prédécesseur – que le Gouvernement arrête, le cas échéant, les modalités complémentaires de publication, mais surtout la date d'entrée en vigueur de ces nouvelles règles (v. pour le surplus notre avis du 12 septembre 2023, mieux rappelé dans notre [actualité du 16 juillet 2024](#)).

Nous sollicitons donc un report *sine die* jusqu'à ce que la mise en œuvre opérationnelle soit assurée et que les garanties juridiques soient suffisantes, s'agissant notamment de l'opposabilité des règlements-taxes.

A tout le moins, si cette solution ne devait pas être retenue, nous nous rangeons à la position d'iMio, interrogée par votre administration, dont il ressort qu'un report au 1^{er} novembre 2024 au minimum est nécessaire.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.

Michèle BOVERIE
Secrétaire générale

Pierre HUART
Président

Conseillère experte : Marie-Laure Van Rillaer, tél. 081 24 06 73, e-mail : mvr@uvcw.be

Conseiller expert : Mathieu Lambert, tél. 081 24 06 32, e-mail : mla@uvcw.be

Directeur de Département : Alexandre Maitre, tél. 081 24 06 26, e-mail : ama@uvcw.be